



# PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER, Laurence MARY

**Absents excusés :**

- Norbert FLACONÈCHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES
- Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

**I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/05/2024 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

**II. Délibérations :**

II-I - Délibération Logement communal (Travaux de rénovation - Plan de financement – Demandes de subventions)

Le DPE a été réalisé. Le dossier nécessite une étude approfondie compte-tenu des différentes options relatives à la nature des travaux à engager et de leur coût.

La délibération est reportée.

II-II - Délibération : Ecole – demande d'aide financière

La demande émane du collège de Cajarc. Elle concerne la participation financière à une sortie éducative pour un élève. Coût unitaire : 50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Pouvoir de police de la publicité

Ce pouvoir, relatif à l'installation d'enseignes commerciales à l'extérieur a été transféré aux maires par la Préfecture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il pouvait être conféré au Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, mais ce dernier l'a refusé. Comme la totalité de ses collègues, le Maire, François Reymann, a donc conservé l'exercice de ce pouvoir dans le cadre d'un arrêté de police.

L'instruction d'éventuelles demandes sera réalisée par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols), de la CCPLL.

Ce service sera gratuit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-IV – Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite à l'avis favorable émis par le chargé de mission de la CCPLL sur les zones proposées par la municipalité et l'accord de principe des deux propriétaires privés concernés, la délibération fixant le projet de Lugagnac est adoptée à l'unanimité. Elle sera donc transmise pour avis et validation à la Préfecture via la plateforme informatique dédiée.

**III – Informations et discussions**

III-I – Personnel communal

Le départ pour passage à la retraite de l'agent communal actuel est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Conseil municipal a prévu le recrutement d'un agent, sur les mêmes bases horaires et de salaire, avec embauche au 1<sup>er</sup> novembre 2024 afin de permettre une période de transmission de pratiques durant deux mois. François Reymann informe les élus de la réception d'une candidature spontanée.

Le Maire rappelle la nécessité de prévoir l'acquisition de matériel et d'un véhicule, telle que prévue au budget prévisionnel.

III-II – Point sur les travaux en cours

- *Enfouissement des réseaux sur la route du Barry.* Les travaux ont commencé. Les premières tranchées ont été réalisées ; cette partie du chantier sera interrompue au mois d'août pour congés. La conduite d'eau qui dessert la route du Barry sera également remplacée à cette occasion. D'ici la fin juillet s'engageront les travaux chez les particuliers.
- *Citerne incendie du chemin des Adrets :* Le Maire informe les élus de la nécessité de construire un appentis attenant au hangar pour entreposer le matériel volumineux afin de libérer de la place dans le hangar pour le véhicule de service.

De ce fait, la citerne resterait à son emplacement actuel. La plantation de haies permettrait de la dissimuler.

La proposition est retenue.

**III-III – Horaires des permanences pour la période d'été**

- Le secrétariat sera fermé pour congés du 5 au 25 août.
- Des permanences seront assurées par les élus les mardis 6, 13 et 20 août.

**III-IV – Télétravail du secrétariat**

La secrétaire de mairie est présente durant 3 demi-journées par semaine, dont deux avec ouverture au public.

Différentes tâches pouvant être réalisées en télétravail, le Maire propose d'instaurer le principe du rythme suivant : maintien des permanences ouvertes au public les mardis et jeudis ; le télétravail s'organiserait le mercredi, avec 3 demi-journées en télétravail suivies d'une demi-journée en présentiel.

**IV – Questions diverses**

Il est proposé d'inscrire aux questions diverses du prochain Conseil un échange sur les sanitaires (salle des fêtes et WC public) et l'entretien de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 20 septembre à 18h15 en Mairie.

Le Maire

François REYMANN

La secrétaire de séance

Catherine MORIN